

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	/	4

Date de la convocation
20 octobre 2022

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux
et le vingt-quatre octobre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., CHABIDON D., MIGNE J., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C.**Absent** : Mme MARTEL D., Mrs GARRAGOS F., MICHEL A., FOURY D.,**N° 24102022010****BUDGET GENERAL (06200) : DM
N° 3**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des virements de crédits sur le budget général de la Commune, à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**011- Charges à caractères général**C/60612 – Energie-Electricité + 7 000,00 €
C/6226 – Honoraires + 4 740,00 €**012- Charges de personnel – Frais assimilés**

C/6411 – Personnel titulaire + 13 000,00 €

Autres charges de gestion courante

C/6531- Indemnités – 13 000,00 €

Charges financières

C/66111- Intérêts réglés à l'échéance – 4 740,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

C/722-042 – Immobilisations corporelles + 7 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**10019 – CONSTRUCTION PUMPTRACK**

C/2128 – Autres agencements et aménagements de terrains + 19 644,00 euros

10004 – AMENAGEMENT PLACE

C/2151 – Réseaux de voirie –26 644,00 euros

C2151-040 – Réseaux de voirie + 6 000,00 euros
C/2131-040 – Bâtiments scolaires + 1 000,00 euros**AR Prefecture**043-214300626-20221024-24102022010-DE
Reçu le 04/11/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ autorise les virements de crédits sur le budget général (06200)

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 24 octobre 2022
Pour extrait certifié conformeLE MAIRE,
Michel JOUBERTSECRETAIRE DE SEANCE
Florence VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 04 novembre 2022

et publication ou notification
du 04 novembre 2022